



GRAND CONSEIL

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA FORMATION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Julien Eggenberger et consorts - Développer l'accès à la formation professionnelle

1. PREAMBULE

La minorité de la commission est composée de Mmes Florence Bettschart-Narbel, Elodie Golaz Grilli, Aliette Rey-Marion, de MM. Sergei Aschwanden, Guy Gaudard, John Desmeules, Nicolas Bolay.

2. POSITION DE LA MINORITE

La minorité de la commission estime que c'est avant la fin de la scolarité obligatoire qu'il faudrait mettre les moyens afin que ces jeunes entrent dans une formation certifiante. Les démarches d'approche avec le patronat dans les écoles ont lieu trop tard. Expliquer plus tôt les tenants et aboutissants de la voie professionnelle aux jeunes, y compris les possibilités de gagner leur vie par un travail, est à privilégier par rapport à la valorisation du COFOP, du SEMO. En effet, il y a la possibilité de préapprentissages à valoriser, soit un moyen d'accompagner plus tôt les jeunes, une solution préférable au renforcement des voies telles que le COFOP ou le SEMO. Il y a d'abord du travail à entreprendre avant de renforcer des structures post scolaires. A ce jour, les structures en place sont suffisantes pour appuyer l'entrée dans le monde professionnelle des jeunes qui ont un peu plus de difficultés que les autres.

La minorité de la commission pense que le monde professionnel est capable d'aider ces jeunes. Il y a un manque de communication entre le monde scolaire et le monde professionnel. C'est cet élément qui va résoudre le problème : le fait de développer plus de COFOP n'est pas la solution, le monde professionnel est capable d'absorber ces élèves qui rencontreraient des difficultés. Il est rappelé par un.e collaborateur.trice du DEF que le COFOP s'adresse à des élèves qui sont dans une situation de difficulté d'apprentissage scolaire relativement importante. On y trouve un encadrement bien supérieur à ce qu'on trouve dans les entreprises et dans les écoles des métiers à plein temps. Le COFOP reçoit 245 élèves en voie CFC (contre 120 en 2018). Le COFOP est actif sur plusieurs secteurs : bâtiment, bois, mécanique, nature, restauration, services. Le secteur restauration s'est fortement développé, grâce au déploiement d'antennes dans les cafétarias de tous les établissements scolaires du secondaire II avec des apprenti.e.s qui y sont déployé.e.es, ce qui a permis de construire un deuxième bâtiment pour le COFOP à Grand Vennes. On a en perspective de construire une autre antenne du COFOP dans la Riviera, proche du Gymnase du Burier. Reste que le COFOP ne répond pas à toutes les situations et tous les profils : le plan de revalorisation de la formation professionnelle, d'information, de mise en contact le plus rapidement possible les jeunes avec les milieux de la formation professionnelle « ordinaire » répondra en grande partie à ces interrogations.

3. CONCLUSION

Pour ces raisons, la minorité de la commission vous invite à refuser la prise en considération de ce postulat par sept voix pour, aucune abstention et huit voix contre.

Jouxtens-Mézery, le 2 mai 2023

Le rapporteur de minorité : (signé) Sergei Aschwanden